



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Chaines privées

Question écrite n° 38558

Texte de la question

M Michel Margnes appelle l'attention de M le ministre de la culture et de la communication sur les infractions commises par les chaînes de télévision privées à leur cahier des charges. En effet, qu'il s'agisse du taux de diffusion de films français ou de la part réservée à la publicité, il apparaît que ni TF 1, ni la 5, ni M 6 ne respectent les quotas imposés et que la Commission nationale de la communication et des libertés n'est pas en mesure d'obtenir ce respect. En conséquence, il lui demande s'il entend réagir face à ces manquements réitérés et, dans l'affirmative, selon quelles modalités.

Données clés

Auteur : [M. Margnes Michel](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38558

Rubrique : Télévision

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 mars 1988, page 1334